



LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition Février 2024

Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe

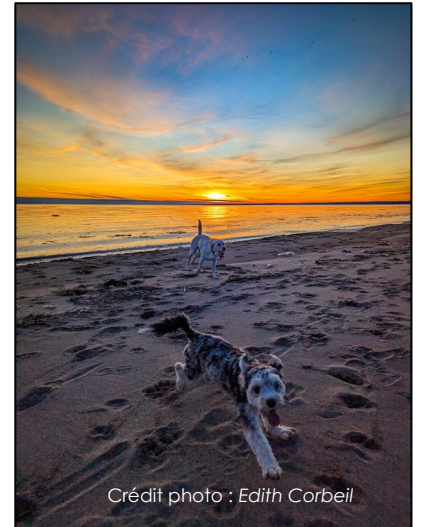


Crédit photo : Lison Eloquin



Crédit photo : Michèle-Anne Gagné

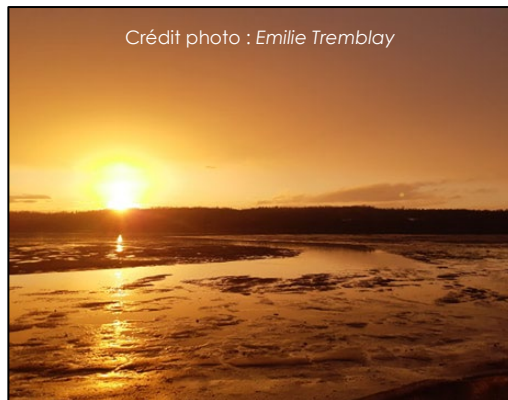
Michèle-Anne



Crédit photo : Edith Corbeil



Crédit photo : Danielle Lainesse



Crédit photo : Emilie Tremblay



Crédit photo : Marlene Larouche

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	3
MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T.....	10
ANNONCES.....	11
SERVICE D'URBANISME.....	13
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	14
CONNAISSEZ-VOUS ?	14
TRAVAUX PUBLICS	15
PHOTOS RECHERCHÉES.....	16
PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?	16
SÉCURITÉ PULIQUE	17
CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE.....	18
JEUX - DIVERTISSEMENT.....	19
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2024.....	21
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT.....	22
TABLE DES MARÉES – FÉVRIER 2024.....	23
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR.....	24
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	24
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	24

Notez que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE



Chères Outardéennes, chers Outardéens !

Bon enfin, l'hiver est arrivé nous diront plusieurs, avec quelques tempêtes de suite les amateurs de sports d'hiver s'en donnent à cœur joie. Cependant le froid a tardé à s'installer, bien que les nuits étaient froides, les températures plus élevées de jour et même la pluie ont compliqué le glaçage de la patinoire, au désespoir des amateurs.

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Mère Nature a toujours le contrôle et les motoneigistes en savent quelque chose. Les sentiers de la péninsule ont pu être damés à la mi-janvier seulement parce que la surfaceuse a besoin de 20 pouces de neige pour traverser la rivière Outardes selon M. Gaston Tremblay, président du Club Les Bolides de Ragueneau. La traverse donnant accès au Marché des Dunes aura été permise quelques jours plus tard.

Merci aux motoneigistes de respecter les terrains et terres privés de nos chaleureux propriétaires qui ont bien consenti un droit de passage conditionnel au respect de l'emprise balisée. Un gros merci également aux nombreux bénévoles qui s'affairent à entretenir les sentiers de ski de fond, motoneige, La CARPO et autres. Le tout favorise le plein air et ses bienfaits.

Grain de Soleil - Pêcheurs

Parlant d'hiver, les pêcheurs d'éperlan sont pressés d'accéder à la rivière Outardes et pour certains d'y apporter leur cabane en accédant au sentier qui est près de l'abri (tente de prospecteur) de la Garderie Plein Air sur le terrain du Centre des Loisirs. Nous demandons la plus **grande prudence aux enfants et aux motoneigistes** afin d'éviter un accident regrettable.

Priorités 2024

La priorité pour le conseil a été réalisée dès les premiers jours de 2024, soit jeudi le 11 janvier alors que nous sommes arrivés à une entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des employés municipaux pour une durée de 5 ans à partir de février 2024. Plusieurs ajustements et concessions ont été faits de part et d'autre pour en arriver à une entente gagnante pour les deux parties.

Le remplacement du bâtiment de la station de pompage dans le secteur de la Pointe-aux-Outardes et la réfection d'une partie de la rue de Baie Saint-Ludger sont les deux gros projets qui devraient être réalisés en 2024. Nous sommes en attente de confirmation des subventions pour aller en appel d'offres public.

À plus petite échelle, le conseil est en démarche auprès des différentes instances pour l'obtention de subventions qui permettraient de réaliser un sentier pédestre (boucle) donnant accès à la Rivière Outardes avec un lieu de repos (banc et table). L'étude effectuée par Aménagements Nordiques, conserve le tracé en dehors du sentier de motoneige actuel pour les pêcheurs.

Église Les Buissons

Notre Société de développement, est toujours à analyser la possibilité de reprendre gratuitement l'église de Les Buissons. Une première étude a permis d'identifier les travaux qui seraient nécessaires pour se conformer aux règlements des lieux publics et une seconde étude qui doit être réalisée à l'été 2024 permettra de quantifier ces travaux afin de déterminer la pertinence ou pas de reprendre l'église. Un comité élargi sera formé avant de poursuivre ce projet.

Logements

Un autre dossier plus vaste est celui du logement et des disponibilités de terrains. Comme nous avons très peu de terrain à vendre, la municipalité est à planifier l'accès à quelques terrains avec la MRC de Manicouagan sur le territoire public intra municipal (TPI) à l'entrée du chemin Principal près du portail. De plus, des rencontres sont prévues avec la Cité des Bâisseurs, afin d'évaluer les besoins, le type de logement et les possibilités d'aide financière qui pourraient favoriser la réalisation d'un projet dans notre communauté.

Nétiquette (Règle de conduite sur les médias)

Nous encourageons toute la population à émettre ses opinions en accord ou en désaccord sur un sujet, en particulier sur les médias sociaux, nous sommes en démocratie. Cependant, il serait important de préserver l'intégrité des personnes y compris celles à l'emploi de la municipalité et les membres du conseil. Vous savez, nous sommes chanceux de ne pas être en pénurie de personnel et d'avoir un conseil des plus harmonieux, professionnel et dévoué. Plus de 700 politiciens ont démissionné depuis les dernières élections pour des raisons de harcèlement ou dénigration sur les médias. Merci de garder l'harmonie dans notre magnifique communauté!

Assemblées publiques

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance ordinaire le 15 janvier 2024 en la salle du Conseil.

Nous étions heureux de constater la présence de nombreux citoyens.ennes qui avaient des intérêts sur différents sujets avec des questions et des commentaires très pertinents.

Les rapports déposés ne démontrent aucune anomalie autre que la consommation d'eau dans le secteur des Buissons qui semble trop élevée. Merci de vérifier si vous remarquez des traces d'eau sur un terrain en particulier qui pourraient être produites par une fuite de conduit.....

Nous avons adopté, le règlement 372-23 ayant pour objet de fixer les taux des taxes foncières générales et spéciales et les tarifs de compensation pour les services municipaux en lien avec le budget de l'année financière 2024.

En début d'année le renouvellement des adhésions aux différents organismes et associations est de mise. Soit :
la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec
l'Association des directeurs municipaux du Québec
l'Association des camps du Québec et
l'Association québécoise du loisir municipal.

Nous avons accepté les prévisions budgétaires 2024 de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'Orée des Bois de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est au montant de 1 291 \$.

Le conseil est à vérifier sa Politique de location et prêt d'équipements afin d'informer la population et les organismes sur les équipements et services disponibles.

Que l'harmonie continue de régner dans notre magnifique communauté !



**Julien Normand,
Maire de notre magnifique Municipalité**

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Tel que demandé par la Loi et en vue de vous informer, voici la liste des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats comportent une dépense totale qui dépasse 25 000 \$:

DATE	CONTRACTANT	MONTANT (\$)	OBJET DU CONTRAT
01-01-23	FQM Assurances	42 438,06 \$	Assurances 2023
14-03-23	Galerie du Tapis	30 899,53 \$	Plancher bureaux municipaux
07-06-23	Les constructions HDMS inc.	35 211,09 \$	Réfection toit garage municipal
01-01-23	Ent. R & G St-Laurent inc.	168 835,19 \$	Déneigement des rues, stationnements et chemins d'accès
01-01-23	M.R.C. de Manicouagan	106 102,40 \$	Quote-part + Évaluation
01-01-23	Municipalité de Chute-aux-Outardes	221 163,17 \$	Entente incendie
01-01-23	Régie de gestion des matières résiduelles	170 048,64 \$	Quote-part
03-11-23	Sani-Manic Côte-Nord inc.	96 544,51 \$	Vidange des fosses septiques 2023
03-11-23		2 244,77 \$	Nettoyage puisards de rues
21-11-23		9 931,55 \$	Vidange fosse rue David et bâtiments

Pointe-aux-Outardes, le 15 janvier 2024.

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Prochaine réunion du conseil :
Lundi, le 12 février 2024 à 19h30



TAXES MUNICIPALES 2024

PRENEZ NOTE QUE LES TAXES FONCIÈRES 2024 SERONT ENVOYÉES PAR LA POSTE LE 20 FÉVRIER PROCHAIN.



Municipalité de
Pointe-aux-Outardes

Taxes 2024

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité :

- par chèque, *ne brochez pas le coupon svp*
- par virement
- en argent comptant avec reçu

Institution

LE NUMÉRO DE COMPTE
EST VOTRE MATRICULE
QUI COMMENCE PAR
F-XXXX-XX.XX-0000



Notez que la municipalité
ne dispose pas de terminal pour
le paiement d'Interac.

VIREMENT INTERAC

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Question: Pour
Réponse : TaxesPAO

*IMPORTANT : Mettre votre matricule dans message

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE



L'**Espace-Famille** de février aura lieu le samedi 17 février 2024 de 9 h 15 à 11 h 15 au Centre des Loisirs et c'est gratuit. Venez faire découvrir nos équipements à vos tout-petits de 0 à 5 ans et prendre du bon temps avec eux!

Locations d'équipements

Vous pouvez vous procurer les cartes d'accès au sentier pour la somme de 20\$ par adresse civique pour la saison en entier.

Également, la location d'équipement, soit des ensembles pour le ski de fond ou des raquettes pour la somme de 10\$ par adresse civique pour la saison complète. Prévoir un dépôt de 5\$ par location. Le dépôt vous est remis au retour de l'équipement.



Café viennoiserie



Café viennoiseries

Surveillez notre page Facebook afin de connaître les informations..

VIE ACTIVE

Tous les jeudis de 13h30 à 15h
au Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes

Venez bouger avec Caroline

N'oubliez pas :

- Votre bouteille d'eau
- Vos chaussures d'intérieur (obligatoire)
- Votre bonne humeur

C'EST GRATUIT



MOTONEIGE

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC VOUS INFORME

SAVIEZ VOUS QUE... LVHR MOTONEIGES



- L'âge minimal pour conduire une motoneige est de 16 ans (450 \$)
 - Certificat de formation obligatoire pour les conducteurs âgés de 16 et 17 ans (450 \$)
 - Le conducteur doit avoir un permis de conduire valide et respecter les conditions de celui-ci (350 \$)
 - Circulation hors-piste à un endroit interdit par ministère ou organisme public (250 \$)
 - Le conducteur ne peut circuler sur un chemin public (350 \$)
 - Le conducteur ne peut circuler sur un chemin privé / terre sans permission (350 \$)
 - Le conducteur doit respecter la signalisation (250\$)
 - La motoneige doit être immatriculée (350\$) et assurée responsabilité civile 1 million (250\$)
 - Le conducteur doit s'assurer d'être en possession des documents obligatoires (250 \$)
 - Traineau sans réflecteurs, feux de position et de freinage conformes (150 \$)
 - Respecter l'interdiction de conduire avec les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue
- *La plaque d'immatriculation d'une motoneige doit être fixée à l'arrière ou sur la surface verticale extérieure gauche du tunnel de la chenille, le plus près possible de l'arrière de la motoneige*
- *La vignette de droit d'accès aux sentiers de la FCMQ doit être collée à gauche sur la motoneige*



HORAIRE DE LA PATINOIRE
À compter du 9 janvier 2024
Horaires de fin de semaine lors des journées pédagogiques

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Après-midi de 13h00 à 18h00						
FERMÉE						
Soirée de 18h00 à 19h30						
Hockey familial	Patinage libre	Hockey familial	Patinage libre	Hockey familial	Hockey familial	Patinage libre
Soirée de 19h30 à 21h15						
Patinage libre	Hockey libre	Patinage libre	Hockey libre	Patinage libre	Hockey libre	Hockey libre
Fermeture 21h30						

IMPORTANT :

Prenez note que pour une raison de sécurité, lors des périodes de hockey (libre ou réservation), le port du casque avec protecteur facial (grille ou visière) ainsi que le protège-coude sont obligatoires pour les moins de 18 ans et fortement recommandés pour les plus de 18 ans.

Notez que la salle communautaire du Centre des loisirs n'est pas disponible pour des activités libres.

MAISON DES JEUNES LE S.Q.U.A.T

La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Tous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

Écoute, soutien et références*
Prévention, sensibilisation et information*
Activités socioculturelles et de loisirs*

La MDJ, avant les vacances des fêtes, a ouvert ses portes les sept jours de grève du Front commun de jour pour venir en aide aux parents de la municipalité. Certains parents de l'extérieur ont profité du service. Sur une base volontaire, les personnes pouvaient faire un don. À la suite de cette activité un montant de 100 \$ a été récolté et remis à Centraide.

Le 12 janvier 2024, la MDJ a ouvert ses portes pour une activité spéciale de Noël qui n'a pas eu lieu avant le congé des fêtes, à cause de la grève du Front commun. Comme activité, souper pizza, hot dog, slush, ainsi qu'un bingo cadeaux.

À moins d'avis contraire, l'horaire demeure le même!

Horaire :

Lundi :	13h00 à 18h00	<i><u>l'aide aux devoirs pour les 8 ans et plus</u></i>
Lundi :	18h00 à 21h30	
Mardi :	18h00 à 21h30	
Mercredi :	18h00 à 21h30	
Jeudi :	18h00 à 21h30	
Vendredi :	18h00 à 23h00	



COORDONNÉES

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes

Courriel : mdjlesquat@hotmail.com

Téléphone : 418 567-1202

Facebook (Groupe) : **Mdj le S.Q.U.A.T**

Voici un aperçu des activités spéciales à venir pour l'année 2024 : quilles, théâtre, Attitude Nordique, paintball, repas au restaurant et nous espérons enfin pouvoir faire un voyage culturel et de loisirs.

La MDJ vous souhaite une année remplie de bonheur!

ANNONCES



Déjeuners FADOQ

CENTRE DES LOIRSIRS DE
POINTE-AUX-OUTARDES

De 8h30 à 12h00

Adulte : 8,00 \$

Enfant 6-12 : 4,00 \$

Enfant 0-5 : Gratuit



1ER OCTOBRE 2023

5 NOVEMBRE 2023

3 DÉCEMBRE 2023

7 JANVIER 2024

4 FÉVRIER 2024

3 MARS 2024

7 AVRIL 2024

5 MAI 2024

C'est le mois de votre anniversaire ?

C'est gratuit pour les membres de la **FADOQ** seulement

Pour les membres qui sont du mois de juin, juillet et août c'est gratuit le 5 mai 2024
et pour les membres de septembre c'est gratuit le 1er octobre 2023.



25 ans

CAFÉS-RENCONTRES DE FÉVRIER

Pour les personnes qui seraient désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

L'Arc-en-ciel est là pour vous accompagner dans cette épreuve.



QUAND

Lundi le 5 & 19 février
dès 19 h 00

LIEU

835, Boul. Jolliet

Vous devez nous aviser de votre intention d'être présent auprès de Julie Savard 418 297-0315

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook :



L'Arc-en-ciel entraide face au deuil



Jeux de la FADOQ

Tous les mardis de 13 h à 16 h
au Centre des Loisirs de PAO

*De retour le 9 janvier 2024

- Palet
- Poche
- Cartes
- Crible
- Ping-pong
- Jeux de société
- Café pour socialiser



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe
Montage : Roxanne Marin

SERVICE D'URBANISME

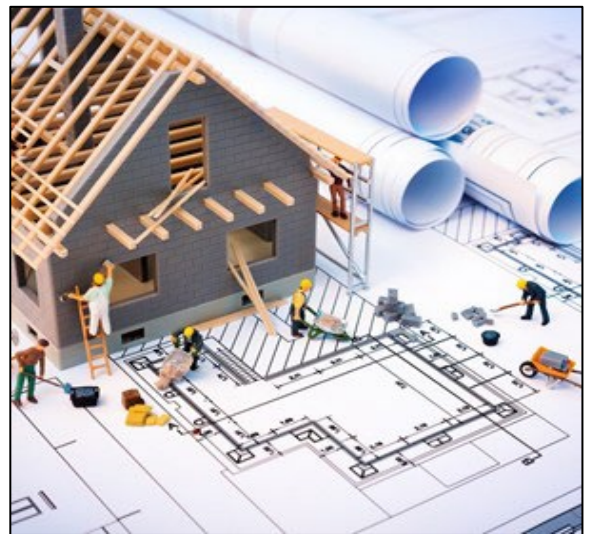
INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.



CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes




Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous **présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

Horaire du service : **Bureau municipal** situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30



CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

-  Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
-  Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
-  Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.

TRAVAUX PUBLICS



LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même.**



SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité par téléphone au 418 567-2203 poste 1 lors de nos heures d'ouvertures ou poste 8 les soirs et les fins de semaines.

BACS D'ORDURES ET DE RECYCLAGE

Nuisance aux opérations de déneigement une situation problématique concernant la collecte des ordures et du recyclage. Les bacs roulants doivent être placés à la limite de votre propriété, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, incluant l'accotement, et ce, la veille du jour prévu de la collecte.



PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes :

vos photographies.

Des photos qui représentent vos activités de plein air, des paysages, de la faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.

De plus, prenez note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.



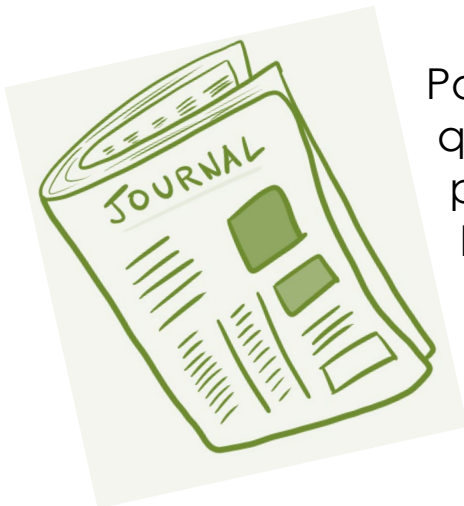
N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :
municipalite@pointe-aux-outardes.ca

PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?

Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal : **le Cacardeur.**

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois.

Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin de **MARS** est le 20 FÉVRIER 2024.



Pour les commerces et les entreprises, prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.

Faites parvenir votre annonce à l'adresse:

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au 418-567-2203 poste 0.

RAPPEL – DÉPÔT DE NEIGE

Dépôt de neige sur l'accotement et la chaussée

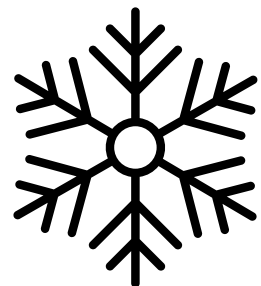
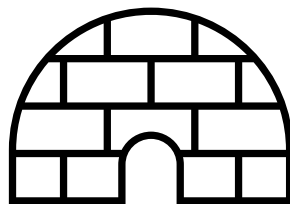
Il est interdit de jeter de la neige sur les voies de circulation et les accotements des chemins publics. En plus de compliquer les opérations de déneigement, cette pratique peut entraîner des conséquences importantes sur la sécurité des usagers de la route. La neige accumulée réduit la visibilité et peut créer des obstacles qui entraîneraient dans certains cas des pertes de contrôle et/ou des accidents.

Ces interdictions sont inscrites dans le *Code de la sécurité routière* aux articles suivants :

498. *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.*

507. *Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende.*

Le Ministère rappelle également aux propriétaires riverains de ne pas déverser de la neige dans les fossés. Cette façon de faire peut nuire à l'écoulement des eaux de drainage lors de la fonte des neiges au printemps, ce qui pourrait entraîner des conséquences sur les fondations de la route, provoquer des débordements d'eau sur la chaussée ou causer des inondations sur les terrains privés.



CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE

LES CENDRES CHAUDES



Chaque année, il survient en moyenne 140 incendies de bâtiments causés par un mauvais entreposage des cendres chaudes. Les statistiques révèlent que dans la plupart des cas, le contenant était inapproprié ou l'entreposage était inadéquat. Cette source de chaleur compte parmi les dix (10) premières

sources de chaleur identifiées par les pompiers lors de la recherche des causes et des circonstances des incendies.

Comment vous en débarrasser :

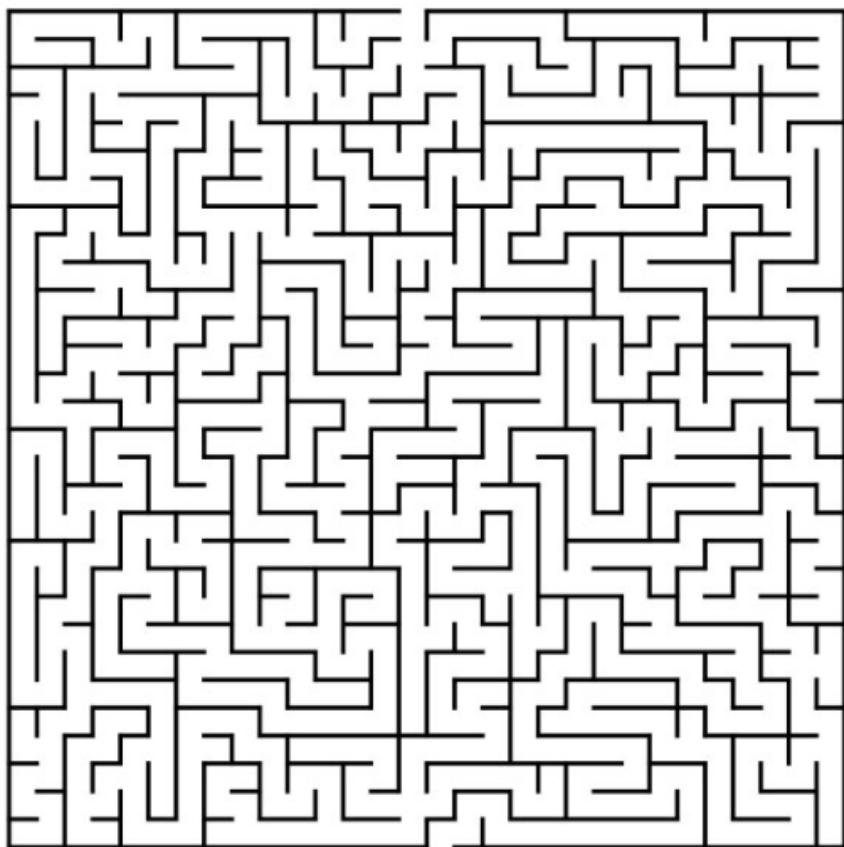
Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. **Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :**

- Vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal ;
- Mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique ;
- Sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone ;
- L'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet ;
- Attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.

Source : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/capsule-prevention.html>

JEUX - DIVERTISSEMENT

LABYRINTHE



SUDOKU



8		6			3		9	
	4			1			6	8
2			8	7				5
1		8			5		2	
	3		1				5	
7		5		3		9		
	2	1			7		4	
6				2		8		
	8	7	6		4			3

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I			■						
II				■					
III		■							
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

HORIZONTALEMENT

I. Incontestablement numéro 1 au tiercé. Que je diffuse. II. C'est rien, me direz-vous, et en partie indisponible. Commune de la Comarque du Val d'Aran. III. De jeunesse, elles sont l'aboutissement des problèmes de comportement. IV. Erreur de langage qui enfreint les règles de la syntaxe. V. Qui a les propriétés du diamant. VI. Rattrapent un concurrent. VII. Ferai donc le partage d'une succession entre les héritiers. VIII. Responsable de la rouille chez divers végétaux cultivés. IX. Indispensable en médecine.

VERTICALEMENT

1. Elle peut être due à une insuffisance rénale. 2. Une note de fantaisie que l'on retrouve dans les loisirs. Flaveurs associées à un goût. 3. Très vieilles tuniques. 4. Nettoie à nouveau. 5. Jean Nesmy par exemple. 6. Critiquent avec violence. 7. Accaparerais un grand nombre d'avantages. 8. Qui marque la fin. 9. Capital.

MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2024



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

FÉVRIER					MARS								
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V				
			1	2					1				
5		6	7	8	9		4		5	6	7	8	
12		13	14	15	16		11		12	13	14	15	
19		20	21	22	23		18		19	20	21	22	
26		27	28	29			25		26	27	28	29	



Télécharge l'application



5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac



- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée

Le saviez-vous?



- Votre bac bleu appartient à la Régie.
- Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

Bac brun : informez-vous!



Visitez notre site Internet www.regiemanicouagan.qc.ca pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.

Mieux trier à la source, on y gagne tous!



Réduction de nos déchets



Augmentation de la subvention gouvernementale



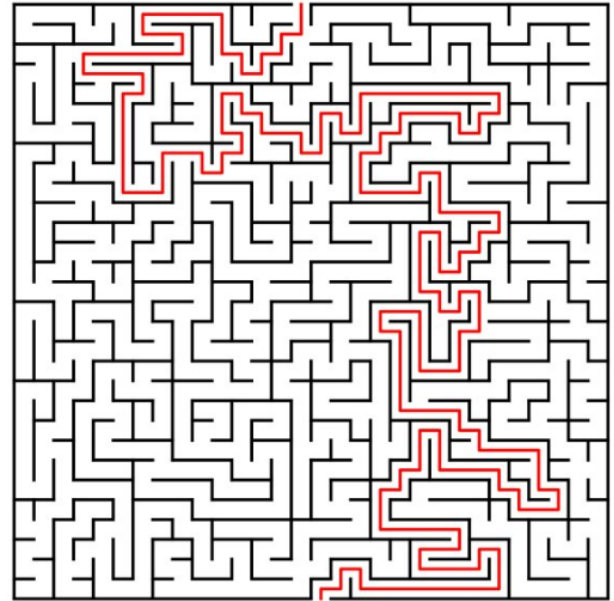
- Augmentation de la qualité de service
- Diminution des coûts de gestion des matières résiduelles

RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

8	7	6	5	4	3	1	9	2
5	4	3	2	1	9	7	6	8
2	1	9	8	7	6	4	3	5
1	9	8	7	6	5	3	2	4
4	3	2	1	9	8	6	5	7
7	6	5	4	3	2	9	8	1
3	2	1	9	8	7	5	4	6
6	5	4	3	2	1	8	7	9
9	8	7	6	5	4	2	1	3

RÉPONSE SUDOKU

RÉPONSE : LABYRINTHE



RÉPONSE MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	A	S		E	M	E	T	T	E
II	N	I	B		A	R	R	E	S
III	A		E	R	R	E	U	R	S
IV	S	O	L	E	C	I	S	M	E
V	A	D	A	M	A	N	T	I	N
VI	R	E	M	O	N	T	E	N	T
VII	Q	U	I	N	T	E	R	A	I
VIII	U	R	E	D	I	N	A	L	E
IX	E	S	S	E	N	T	I	E	L

TABLE DES MARÉES – FÉVRIER 2024

JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
1	0605	3.4	8	0049	3.0	16	0025	0.9	23	0149	3.1
	1211	1.2		0630	1.0		0650	3.8		0738	1.0
TH	1818	3.1	TH	1259	4.2	FR	1324	0.9	FR	1358	4.0
JE			JE	1943	0.6	VE	1920	3.0	VE	2028	0.7
2	0021	1.2	9	0135	3.3	17	0115	1.2	24	0221	3.3
	0647	3.3		0721	0.7		0750	3.6		0813	0.8
FR	1302	1.4	FR	1347	4.5	SA	1445	1.2	SA	1430	4.0
VE	1904	2.9	VE	2024	0.4	SA	2031	2.7	SA	2054	0.7
3	0101	1.3	10	0219	3.5	18	0221	1.4	25	0251	3.5
	0737	3.3		0810	0.4		0903	3.4		0847	0.7
SA	1410	1.5	SA	1432	4.7	SU	1621	1.3	SU	1502	4.0
SA	2003	2.7	SA	2103	0.2	DI	2201	2.5	DI	2119	0.7
4	0154	1.5	11	0301	3.8	19	0346	1.5	26	0320	3.6
	0839	3.3		0857	0.3		1029	3.4		0919	0.7
SU	1538	1.5	SU	1516	4.7	MO	1743	1.2	MO	1532	3.9
DI	2122	2.5	DI	2142	0.1	LU	2330	2.5	LU	2143	0.7
5	0304	1.5	12	0344	4.0	20	0508	1.5	27	0349	3.7
	0952	3.4		0945	0.2		1144	3.5		0951	0.7
MO	1705	1.4	MO	1601	4.6	TU	1842	1.1	TU	1602	3.8
LU	2247	2.6	LU	2222	0.1	MA			MA	2208	0.7
6	0422	1.5	13	0428	4.1	21	0031	2.7	28	0418	3.7
	1104	3.6		1033	0.2		0610	1.3		1024	0.7
TU	1809	1.2	TU	1646	4.3	WE	1239	3.7	WE	1633	3.6
MA	2356	2.7	MA	2301	0.3	ME	1925	0.9	ME	2234	0.8
7	0532	1.3	14	0513	4.1	22	0114	2.9	29	0449	3.7
	1206	3.9		1124	0.4		0658	1.1		1059	0.9
WE	1859	0.9	WE	1733	3.9	TH	1322	3.8	TH	1706	3.4
ME			ME	2342	0.5	JE	1959	0.8	JE	2301	0.9
			15	0559	4.0						
				1219	0.7						
			TH	1824	3.4						
			JE								

COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES



471, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (*mercredi soir*) : 418-567-2281 poste 5109

Régies de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118/418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (*Refuge Le Chapitou*) : 418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

est le 20 de chaque mois.

